

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 822

31 mars 2014

SOMMAIRE

ACL S.à r.l.	39442	Dabe International S.A.	39456
Alestra Investment S.A.	39423	DF Real Estate S.A.	39444
Aube Invest S.A.	39433	DF Real Estate S.A.	39444
Aube Invest S.A.-SPF	39433	Dixit S.A.	39420
BAE System Applied Intelligence (Luxembourg) S.à r.l.	39451	Edge I Holding S.à r.l.	39435
Bambi Finance S.A.	39447	Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique	39443
Bambi Finance S.A. SPF	39447	F&E Colaci Promotions Sàrl	39456
Barrel Assets S.à r.l.	39435	GAM Holdings	39416
Bemaco S.A.	39454	Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l.	39413
BENJAMIN Luxembourg S.à r.l.	39440	NNS Luxembourg S.à r.l.	39410
Bergerstrasse 179-181 S.à r.l.	39452	Socobail S.A.	39454
Bidiesse S.A.	39454	Taylor S.A.	39452
Bioloka S.à r.l.	39452	Taylor S.A., SPF	39452
Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l.	39449	Vinum et Alia Internationalis S.A.	39427
Bollig Voyages S.A.	39455	Vinum et Alia International S.A.	39427
Buchberger G.m.b.H.	39437	White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.	39420
Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l.	39440	White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.	39424
Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l.	39437		
CEREP Atlantide 2 S.à r.l.	39456		
CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l. ...	39456		

NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.019.514,75.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NNS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124806 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 767 of 3 May 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 19 December 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

NNS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 1,868,901,475 (one billion eight hundred and sixty-eight million nine hundred and one thousand four hundred and seventy-five) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 330,500 (three hundred and thirty thousand five hundred Euro), by way of creation and issue of 33,050,000 (thirty-three million six hundred and fifty thousand) new shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one Euro cent) each;

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by the sole shareholder of the Company, i.e. NNS Holding, by way of a contribution in kind of a receivable owed by the Company to the sole shareholder, each share having a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent);

4. Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 330,500 (three hundred and thirty thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 18,689,014.75 (eighteen million six hundred eighty-nine thousand fourteen Euro seventy-five cents) to an amount of EUR 19,019,514.75 (nineteen million nineteen thousand five hundred fourteen Euro seventy-five cents) by way of the creation and issuance of 33,050,000 (thirty-three million six hundred thousand) new shares in the share capital of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

Third resolution

The Meeting approves and accepts the following subscription and payment of the 33,050,000 (thirty-three million fifty thousand) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to all the 33,050,000 (thirty-three million fifty thousand) newly issued shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one Euro cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent) each; and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of EUR 330,500 (three hundred and thirty thousand five hundred Euro) (the Receivable) the Sole Shareholder has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of EUR 330,500 (three hundred and thirty thousand five hundred Euro) is to be allocated in full to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 19 December 2013 on behalf of the board of managers of the Company (the Certificate 1) as well as (ii) a certificate issued on 19 December 2013 by an authorized signatory of the Sole Shareholder (the Certificate 2, and together with the Certificate 1, the Certificates) stating that, inter alia, (a) the Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the Receivable is worth at least EUR 330,500 (three hundred and thirty thousand five hundred Euro), and (c) the entire value of the Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

The Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 19,019,514.75 (nineteen million nineteen thousand five hundred fourteen Euro seventy-five cents) represented by 1,901,951,475 (one billion nine hundred and one million nine hundred and fifty-one thousand four hundred and seventy-five) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) per share.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company as per the third resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de NNS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124806 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d’un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 767 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 19 décembre 2013 en vertu d’un acte du notaire instrumentaire, qui n’est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

NNS Holding, une société de droit des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des 1.868.901.475 (un milliard huit cent soixante-huit millions neuf cent un mille quatre cent soixante-quinze) parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 330.500 EUR (trois cent trente mille cinq cents euros), au moyen de la création et de l'émission de 33.050.000 (trente-trois millions cinquante mille) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus, par l'associé unique de la Société, soit NNS Holding, par voie d'apport en nature d'une créance que l'associé unique détient envers la Société, chaque part sociale ayant une valeur de souscription de 0,01 EUR (un centime d'euro);

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 330.500 EUR (trois cent trente mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de 18.689.014,75 EUR (dix-huit millions six cent quatre-vingt-neuf mille quatorze euros et soixante-quinze centimes) à un montant de 19.019.514,75 EUR (dix-neuf millions dix-neuf mille cinq cent quatorze euros et soixante-quinze centimes), au moyen de la création et de l'émission de 33.050.000 (trente-trois millions cinquante mille) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et le paiement des 33.050.000 (trente-trois millions cinquante mille) parts sociales nouvellement émises de la Société selon les modalités suivantes:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) Souscrire à l'intégralité des 33.050.000 (trente-trois millions cinquante mille) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix de souscription de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune; et

(ii) Les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de 330.500 EUR (trois cent trente mille cinq cents euros) (la Créance) dont dispose l'Associé Unique envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de 330.500 EUR (trois cent trente mille cinq cents euros) est à allouer entièrement au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de la Créance est attesté par (i) un certificat émis le 19 décembre 2013 au nom du conseil de gérance de la Société (le Certificat 1) ainsi que par (ii) un certificat émis le 19 décembre 2013 par un signataire autorisé de l'Associé Unique (le Certificat 2, et ensemble avec le Certificat 1, les Certificats) certifiant (a) que la Créance est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) que la Créance s'élève à une valeur minimale de 330.500 EUR (trois cent trente mille cinq

cents euros) et (c) que la valeur totale de la Créance sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est établi à 19.019.514,75 EUR (dix-neuf millions dix-neuf mille cinq cent quatorze euros et soixante-quinze centimes) représenté par 1.901.951.475 (un milliard neuf cent un millions neuf cent cinquante et un mille quatre cent soixante-quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.”

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la troisième résolution ci-dessus, dans le registre de parts sociales de la Société, et afin de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y compris, afin de lever toute ambiguïté, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 2.000.-

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60228. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017501/197.

(140019751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 166.196.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of December, before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appears

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.874 (the Sole Shareholder),

represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.196 (the Company). The Company was incorporated on 20 October 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°517 of 28 February 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 27 September 2012 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2721 of 8 November 2012.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) to allow additional cash contributions without the issuance of shares;

(2) change of the financial year of the Company so that it shall run from 1 January of each year to 31 December of the same year;

(3) subsequent amendment of article 22 of the Articles in order to reflect the change of the financial year; and

(4) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles to allow additional cash contributions without the issuance of shares, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 21 of these articles of association.

The shareholders may contribute additional cash to the Company as Capital Surplus.

Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by a shareholder to the Company, without any shares being issued in exchange and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that it shall run from 1 January of each year to 31 December of the same year.

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves that the financial year that started on 1 October 2013 shall end on 31 December 2013.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 22 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 22. The Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.”

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

comparaît

Husky Injection Molding Systems Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social dans la Zone industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, au Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.874 (l'Associé Unique),

représenté par Anne-Lise Delfanne, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Husky Injection Molding Systems Luxembourg Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social dans la Zone industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.196 (la Société). La Société a été constituée le 20 octobre 2011 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°517 daté du 28 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 septembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Blanche Moutrier, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2721 du 8 novembre 2012.

II. Que l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. Que l'Associé Unique décide de passer des résolutions sur les points suivants:

(1) modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'autoriser les apports additionnels en numéraire sans émission de parts sociales;

(2) modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commencera dorénavant le 1^{er} janvier de chaque année et se clôturera le 31 décembre de la même année;

(3) modification consécutive de l'article 22 des Statuts afin d'y refléter le changement d'année sociale; et

(4) divers.

IV. Que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'autoriser les apports additionnels en numéraire sans émission de parts sociales, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Modifications du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 21 des présents statuts.

Les associés peuvent faire des apports additionnels en numéraire à la Société en tant que Capital Surplus.

Capital Surplus signifie les montants (a) apportés par un associé à la Société, sans que soient émises des parts sociales en échange, et (b) alloués dans les comptes de la Sociétés au compte 115 «Apports en capitaux propres non rémunérés par des titres» tel que prévu par le plan comptable normalisé luxembourgeois du 10 juin 2009.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commencera dorénavant le 1^{er} janvier de chaque année et se clôturera le 31 décembre de la même année.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide que l'année sociale commencée le 1^{er} octobre 2013 se terminera le 31 décembre 2013.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 22 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se clôture le trente-et-unième jour du mois de décembre de la même année.»

Estimation des frais

Le montant des honoraires et charges en rapport avec le présent acte sont estimés à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de l'Associé Unique, en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire de l'Associé Unique signe avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014020834/127.

(140023534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

GAM Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.749.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of December,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GAM Holdings, a public limited liability company (société anonyme) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180749 (the Company). The Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on September 27, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 18, 2013 number 2895. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since this date.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The chairman appointed as secretary, Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list. Such list signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. it appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;
2. conversion of the existing bearer shares of the Company into registered shares;
3. subsequent amendments of articles 5 and 6 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by one hundred (100) shares in registered form, with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.”

4. creation of a shareholder register;

5. delegation of powers; and

6. miscellaneous.

IV.- The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the issued share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering itself as duly convened.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the existing bearer shares (actions au porteur) of the Company into registered shares (actions nominatives).

Therefore, the Meeting acknowledges that the share capital of the Company is now represented by one hundred (100) shares in registered form, having a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend articles 5 and 6 of the Articles which shall read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by one hundred (100) shares in registered form, with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to create a register of shareholders of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant power to any director of the Company and/or any employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. to proceed, on behalf of the Company, to the registration of one hundred (100) registered shares held by the sole shareholder of the Company in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the Board of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de décembre,

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GAM Holdings, une société anonyme existante et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180749 (la Société). La Société a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant le 27 septembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 novembre 2013 numéro 2895. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch/Alzette.

Le président a nommé en tant que secrétaire, Madame Sophie HENRYON, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch/Alzette.

L'Assemblée a élu en tant que scrutateur, Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch/Alzette

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare que:

I. L'actionnaire unique est représenté et le nombre de ses actions est indiqué dans une liste de présence. Ladite liste signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera attachée au présent procès-verbal;

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été informés au préalable;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renociation aux formalités de convocation;
2. conversion des actions au porteur existantes de la Société en actions nominatives;
3. modifications subséquentes des articles 5 et 6 des statuts de la Société de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000), représenté par cent (100) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trois cent dix Euro (EUR 310) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.”

“ Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative (actions nominatives).

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action s'opère par la mention dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, dûment signée et datée par:

- (i) le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires; ou
- (ii) un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'Article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, valablement signé par les deux parties, peut être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.”

4. création d'un registre des actionnaires;
5. délégation de pouvoirs; et
6. divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social émis de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté se considérant comme dûment convoqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les actions au porteur existantes de la Société en actions nominatives.

En conséquence, l'Assemblée reconnaît que le capital social de la Société est désormais représenté par cent (100) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trois cent et dix euro (EUR 310) chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier les articles 5 et 6 des Statuts de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euro (EUR 31.000), représenté par cent (100) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trois cent et dix Euro (EUR 310) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.”

“ Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative (actions nominatives).

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action s'opère par la mention dans le registre des actions d'une déclaration de transfert, dûment signée et datée par:

(i) le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires; ou

(ii) un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'Article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, valablement signé par les deux parties, peut être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer un registre des actionnaires de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l. afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription de cent (100) actions nominatives détenues par l'actionnaire unique de la Société dans le registre des actionnaires de la Société.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l. to proceed, on behalf of the Company, to the registration of one hundred (100) registered shares held by the sole shareholder of the Company in the register of shareholders of the Company.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le Bureau de l'Assemblée a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014020808/201.

(140023479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Dixit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 166.926.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour: DIXIT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014022064/15.

(140026351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.137.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of January;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.137 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 22 February 2012 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 993 dated 11 April 2012, and lastly amended by a deed enacted on 10 December 2013 by the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 54 (fifty-four) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 54,000 (fifty-four thousand United States Dollars) to USD 55,000 (fifty-five thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,999,000 (eight million nine hundred ninety-nine thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by WVM Alameda (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of 54,000 (fifty-four thousand United States Dollars) to an amount of USD 55,000 (fifty-five thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 8,999,000 (eight million nine hundred ninety-nine thousand United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to USD 9,000,000 (nine million United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 9,000,000 (nine million United States Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by a payment in cash, so that the amount of USD 9,000,000 (nine million United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 55 (fifty-five) shares.

The notary acts that the 55 (fifty-five) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 55,000 (fifty-five thousand United States Dollars) represented by 55 (fifty-five) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand eight hundred Euros (EUR 3,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de janvier;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.137 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par le notaire instrumentant, le 22 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 993 du 11 Avril 2012 et modifié en dernier lieu suivant acte notarié par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société établie et existante selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 54 (cinquante-quatre) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit et formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 54.000 USD (cinquante-quatre mille Dollars Américains) à 55.000 USD (cinquante-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 8.999.000 USD (huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par WM Alameda (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 54.000 USD (cinquante-quatre mille Dollars Américains) à 55.000 USD (cinquante-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 8.999.000 USD (huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission») payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, l'ensemble correspondant à un apport d'un montant total de 9.000.000 USD (neuf millions de Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par l'Associé Unique par un apport en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport en numéraire d'un montant total de 9.000.000 USD (neuf millions de Dollars Américains) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libère entièrement avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 9.000.000 USD (neuf millions de Dollars Américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: détentrice de l'intégralité des 55 (cinquante-cinq) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 55 (cinquante-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions suivantes.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 55.000 USD (cinquante-cinq mille Dollars Américains) représenté par 55 (cinquante-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2014. LAC/2014/4121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014021197/188.

(140024226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Alestra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014021937/11.

(140026593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.137.

—
In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.137 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 22 February 2012 and published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 993 dated 11 April 2012, and lastly amended by a deed enacted on 6 September 2013 by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague, the undersigned notary published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2937 of 21 November 2013.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Madame Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 6 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 53 (fifty-three) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 53,000 (fifty-three thousand United States Dollars) to USD 54,000 (fifty-four thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,999,000 (one million nine hundred ninety-nine thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of 53,000 (fifty-three thousand United States Dollars) to USD 54,000 (fifty-four thousand United States Dollars) to an amount of USD 54,000 (fifty-four thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,999,000 (one million nine hundred ninety-nine thousand United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to USD 2,000,000 (two million United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by a payment in cash, so that the amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 54 (fifty-four) shares.

The notary acts that the 54 (fifty-four) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 54,000 (fifty-four thousand United States Dollars) represented by 54 (fifty-four) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each." There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,400 (two thousand four hundred Euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.137 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 22 février

2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 993 du 11 avril 2012 et modifié en dernier lieu suivant acte notarié par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, le notaire instrumentant, en date du 6 septembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société établie et existante selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 décembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 53 (cinquante-trois) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 53.000 (cinquante-trois mille Dollars Américains) à 54.000 (cinquante-quatre mille Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant d'1.999.000 USD (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains), dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) sont alloués à la réserve légale de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par WM Alameda (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 53.000 (cinquante-trois mille Dollars Américains) à 54.000 (cinquante-quatre mille Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.999.000 USD (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission») payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, l'ensemble correspondant à un apport d'un montant total de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libère entièrement avec le

paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: détentrice de l'intégralité des 54 (cinquante-quatre) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 54 (cinquante-quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions suivantes:

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 54.000 USD (cinquante-quatre mille Dollars Américains) représentées par 54 (cinquante-quatre) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 2.400 (deux mille quatre cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56953. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014021196/190.

(140024226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

**Vinum et Alia Internationalis S.A., Société Anonyme,
(anc. Vinum et Alia International S.A.).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 174.809.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE TRENTE-ET-UN JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Vinum et Alia International S.A.» (dénommée précédemment «IBV Capital International S.A.»), ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B.174809, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 683 du 20 mars 2013 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné du 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3295 du 27 décembre 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Valérie WESQUY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Manon BOLTZ, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY prénommée.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de «Vinum et Alia International S.A.» en «Vinum et Alia Internationalis S.A.».

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Vinum et Alia Internationalis S.A.».

3. Modification des statuts pour permettre la création de deux catégories d'administrateurs (Administrateur de Catégorie I et Administrateur de Catégorie II).

4. Modification du régime de signature de la société pour que la société soit engagée par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie I et d'un Administrateur de Catégorie II.

5. Modification conséquent des articles 7, 9 et 10 des statuts.

6. Révocation des actuels administrateurs.

7. Nomination des nouveaux administrateurs de catégorie I et de catégorie II.

8. Adoption d'une version anglaise des statuts.

9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de «Vinum et Alia International S.A.» en «Vinum et Alia Internationalis S.A.» et de modifier les statuts en conséquence, de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Vinum et Alia Internationalis S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société pour permettre la nomination d'administrateur(s) de catégorie I et d'administrateur(s) de catégorie II.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime de signature de la société afin que cette dernière, en cas de présence d'administrateur(s) de catégorie I et d'administrateur(s) de catégorie II, soit engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie I et d'un administrateur de catégorie II.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les articles 7, 9 et 10 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société.

Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de pluralité d'Administrateurs, le conseil d'administration pourra être composé d'administrateur(s) de catégorie I et d'administrateur(s) de catégorie II.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans le cas où le conseil d'administration est composé d'Administrateur(s) de catégorie I et de catégorie II, la société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie I et d'un Administrateurs de catégorie II, ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par une décision conjointe d'un Administrateur de catégorie I et d'un Administrateur de catégorie II, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

« **Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs ou, en cas de présence d'administrateur(s) de catégorie I et d'administrateur(s) de catégorie II, par une convocation signée par un administrateur de catégorie I et un administrateur de catégorie II.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les décisions du conseil d'administration seront valablement adoptées par la majorité des votes des membres présents en personne ou par mandataire. En cas de présence d'administrateur(s) de catégorie I et d'administrateur(s) de catégorie II, le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration incluant au moins un administrateur de catégorie I et un administrateur de catégorie II.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion incluant, en cas d'Administrateurs I et II, le vote positif d'un administrateur de catégorie I et un administrateur de catégorie II.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

« **Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs ou, en cas de présence d'administrateur(s) de catégorie I et d'administrateur(s) de catégorie II, par un administrateur de catégorie I et un administrateur de catégorie II.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer les actuels administrateurs de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée de une année, les personnes suivantes comme administrateurs de la société, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

I. Administrateurs de catégorie I

- Monsieur Massimo LONGONI, né à Como, Italie, le 6 décembre 1970, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schro-bilgen, L-2526 Luxembourg;
- Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, né à Lambaren (Gabon), le 24 mai 1982, résidant professionnellement au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin, France, le 6 mars 1968, résidant professionnellement au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Vincent WILLEMS, né le 30 Septembre 1975 à Liège (Belgique), résidant professionnellement au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

II. Administrateurs de catégorie II

- Monsieur Gianni GALASSO, né à Benevento, Italie, le 27 novembre 1969, résidant au via Bartolomeo Panizza 12, 20144 Milan, Italie;
- Monsieur Lucio RANAUDO, né à Isernia, Italie, le 2 octobre 1964, résidant au via Chioggia 28, 20093 Cologno Monzese, Italie;
- Monsieur Ugo VISENTIN, né à Milan, Italie, le 6 octobre 1968, résidant au via Matteotti 2, 20093 Cologno Monzese, Italie,

Septième résolution

L'assemblée décide d'introduire une version anglaise des statuts et décide qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra, la version anglaise ayant la teneur suivante:

Traduction anglaise des statuts.

«Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby formed a company, under the form of a public limited company ("société anonyme") under the name of "Vinum et Alia Internationalis S.A.".

Art. 2. The registered office will be located in Luxembourg.

Art. 3. The object for which the Company is established is to take participations, in whatever form, in other Luxembourg or foreign companies, to acquire any securities and rights by way of participation, contribution, subscription, underwriting or purchase option, or any other way, and among other, the acquisition of patents and licences, their management and development under any form of financial, administrative, and commercial assistance and guidance, as well as any operation related directly or indirectly to its corporate object, by borrowing with or without guarantee and in all currencies, through the issue of bonds, whether convertible and/or subordinated, and of warrants, and granting loans or guarantees to companies in which the company holds direct or indirect participating interests, without being substantial ones, and to companies which are direct or indirect shareholders of the company, or to companies which form part of the same group of companies as the company.

For the purposes of the present Article, a company is deemed to belong to the same group as the company when such other company directly or indirectly owns, is owned by, controls or is controlled by or is under common control with, or is controlled by a shareholder of the company. A company will be deemed to control another company if it owns, directly or indirectly, all or a substantial part of the entire share capital of the company or has the power to direct or influence the management and policies of the another company, whether through the holding of shares granting a right to vote, pursuant to an agreement or otherwise.

In addition, the Company can carry out any financial, business, real estate or security transaction, related directly or indirectly to its object or likely to ease its fulfilment.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

It may be dissolved by decision of the General Meeting of the Shareholders ruling as in the case of the modification of the Articles.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 33,000 (thirty-three thousand Euro), represented by 33,000 (thirty-three thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

All the shares are and shall remain registered shares.

The authorised capital is set at EUR 1,000,000 (one million Euro), represented by 1,000,000 (one million) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

The authorised and subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Board of Directors is authorised, during a period of five years ending on 25 January 2018, to increase the subscribed capital from time to time and within the limits of the authorised capital.

Upon decision from the Board of Directors, such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be fully or partially paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, for the case foreseen by the general meeting which decided of such amounts brought forward, reserves or premiums, as determined by the Board of Directors.

Moreover, the board of directors is authorized to issue convertible bonds or any other convertible securities in shares, within the limits of the authorized capital.

The Board of directors may delegate its powers to any duly authorized director or managing director of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be automatically adjusted to this amendment.

Art. 6. The Company only acknowledges one holder per share. When a share is held by more than one person or if it encumbered by one usufruct or one pledge, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed sole holder in relation to the Company.

Art. 7. In case of plurality of shareholders, the company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

If there is a single shareholder or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that there is only one remaining shareholder, the board of director may be composed of one (1) member (the "Sole Director") until the next general meeting after noting that there are again more than one shareholder.

A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in accordance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they may be re-elected. They can be removed at any time by the general meeting of shareholders. They shall hold office until their successors are appointed. The Directors elected without mention of their term of office shall be deemed to be elected for a term of six years.

In case of plurality of Directors, the Board of Directors may be composed of director(s) of Class I and of director(s) of Class II.

In case of vacancy of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and provide for his replacement by a majority vote until the next general meeting shareholders ratifying the replacement carried out.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound, in case of Sole Director, by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of two directors or by the individual signature of any person to whom such power has been delegated by the Board of Directors or by the Sole Director of the Company, but only within the limits of that power.

In the event the Board of Directors is composed of Director(s) of Class I and of Class II, the company will be bound by the joint signature of one Director of Class I and one Director of Class II or by the individual or the joint signature of any person to whom such power has been delegated by a joint decision of one Director of Class I and one Director of Class II, but only within the limits of that power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound, in case of Managing Director appointed for the daily management and operations of the Company and for the representation of the Company in the daily management and operations, by the individual signature the Managing Director, but only within the limits of that power.

Art. 8. The Board of Directors may appoint a chairman among its members, and may, if it considers it relevant, elect one or several vicechairman(-men). In the event of impediment of the chairman or of one vice-chairman, the director designated for this purpose by the present directors shall chair the meeting.

Art. 9. The Board of Directors is convened by the Chairman or by the Vice-President or by any two directors or, in case of presence of director(s) of Class I and director(s) of Class II, by a convening notice signed by one Director of Class I and one Director of Class II.

Meetings shall be held at the date, time and place indicated in the notice of meeting.

The Board of Directors may meet and validly decide on, even without any convening notice, whenever all the directors are present or represented and agree to deliberate on the items of the agenda.

The board can validly deliberate only if the minimum of fifty percent of its members take part a the deliberation by voting in person, or through a proxy. The deliberation may also be carried out through telephone or video conference means. The term of office may be given only to another director. A director may represent more than one of his colleagues. Decisions of the Board shall be validly adopted by a majority vote of the members present in person or represented by a proxy. In the presence of director(s) of Class I and director(s) of Class II, the Board may deliberate and act validly only if at least a majority of directors are present or represented at the meeting board including at least one Director of Class I and one Director of Class II.

Resolutions are adopted by a majority vote of the directors present or represented at the meeting, including, in the case of Directors I and II, the positive vote of one Director of Class I and of one Director of Class II.

Should the vote be expressed in writing by telegram, telex or fax, resolutions must get he unanimous vote of the directors.

A written resolution signed by all Directors will be considered as valid and effective as if it was passed at a board meeting regularly convened and held. Such a decision can be documented in one or more separate documents having the same content, each signed by one or more directors.

Art. 10. Deliberations of the Board are recorded in minutes signed by two directors or, if the presence of director(s) of Class I and directors(s) of Class II, by one Director of Class I and by one Director of Class II.

Art. 11. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform any act of administration and disposition likely to interest the Company, with the exception of any operations which are the exclusive competence of the general meeting of shareholders. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting fall within the competence of the director.

The board of managers may, without prejudice of the following, draw up and sign any agreement and deed as may concern any company or operations likely to interest it, grant replevin, decide of any contribution, give receipt in full discharge, perform and allow any withdrawal, borrow even through the issue of bonds.

Art. 12. The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management to one or more directors, who need not be shareholders of the company. It shall fix the conditions of such powers, as well the special compensation linked to such delegations. When the delegation is made in favour of a director, the prior approval of the general meeting is required.

The Board may also grant any special power to one or several proxies of its choice, who need not to be directors of the Company.

Art. 13. General meetings, other than the ordinary general meeting, are held at the registered office or at any place indicated in the convening notice sent by the Board of Directors, in the terms foreseen by the law.

The agenda of the ordinary general meetings is made by the Board of Directors. It shall be written down in the convening notices.

The general meeting shall appoint the chairman of the meeting, who may be either the chairman of the Board, or one director, or one person chosen among the members of the meeting. The Chairman of the meeting shall preside over the board of the meeting and shall appoint one secretary, who needs not be a shareholder, for the drafting of the minutes of the meeting.

The meeting shall appoint one scrutineer, who needs not be a shareholder.

Annual ordinary general meetings or ordinary general meetings called up extraordinary vote their resolutions by the majority of the board members present or represented.

Art. 14. The general meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Art. 15. The surplus favourable of the profit and loss account, after writing off the overhead and operating costs, the social charges and the amortizations, is the net profit of the Company.

From the net profit thus determined, five per cent shall be allocated to the legal reserve; this allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent of the company capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Such assignment may include the distribution of dividends, the set up or transfer into a reserve fund, of provisions, the carry forward, as well as the capital amortisation without the stated capital being reduced.

The dividends allocated in such way shall be paid in the places and at times determined by the Board of directors. The general meeting may authorise the Board of Directors to pay dividends in any other currency from that in which the accounts or the balance sheet are drawn up and to make a final decision on the exchange rate of the dividend into the currency in which payment will actually be made.

The Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 16. The General Meeting shall hear the reports of the Directors and of the auditors and debates on the annual accounts.

Following the approval of annual accounts the General Meeting shall decide by special vote regarding the discharge to be granted to the Directors. This discharge is valid only if the balance sheet and income statement contain no omission, misrepresentation concealing the actual and accurate situation of the company, and as for deeds not provided for by the articles of association, only if they are the subject to a resolution adopted by the General Assembly.

Art. 17. Only an extraordinary general meeting of shareholders may amend any provisions of the articles of association. Convening notices are written down in the forms prescribed for the ordinary general meetings.

The extraordinary general meetings are regularly constituted and validly deliberate if they are composed of a number of shareholders or particular proxies of shareholders representing at least one-half of the corporate capital and if the agenda states the proposed amendments to the articles of association and, where applicable, the text of those amendments which concern the object or the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by the Board of Directors, in the same statutory forms, and in the terms foreseen by law. This convening notice gives the agenda, the date and the result of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the presence quorum.

The resolutions at both meetings may only be adopted by at least two-thirds of the votes of the shareholders validly expressed or represented.

Art. 18. The general meetings, either ordinary or extraordinary, may meet and validly decide on, even without any convening notice, whenever all the shareholders are present or represented and agree to deliberate on the items of the agenda.

Art. 19. At any time, the extraordinary general meeting may decide upon the dissolution of the Company, upon proposal from the Board of Directors. In the event of dissolution of the Company, the extraordinary general meeting shall determine the liquidation procedure and appoint one or several liquidators whose mission is to dispose of all of the Company's movable and immovable assets, and to settle the liabilities.

From the net assets resulting from the liquidation, after the extinguishing of the liabilities, a deduction is made of the amount necessary to reimburse the paid and unamortised amount of the shares; any surplus shall be allocated in equal parts between all the shares.

Art. 20. The accounting period shall begin on the first day of January and shall end on the last day of December of each year.

Art. 21. The annual ordinary general meeting shall be held in the municipality of the registered office, on the third Wednesday of June of each year, at 10.30 am. Should that day be holiday, the General Meeting will meet on the following bank business day, at the same time.

Art. 22. For any matter not specified in the present articles of association, parties refer and are subject to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies and the amending laws.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. WESQUY, M. BOLTZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 février 2014. Relation: RED/2014/278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 février 2014.

Me Cosita DELVAUX .

Référence de publication: 2014021182/330.

(140023685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

**Aube Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Aube Invest S.A.-SPF).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 26.883.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «AUBE INVEST S.A.-SPF» (la «Société»), une société anonyme de gestion de patrimoine familial établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 26.883, constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 27 du 30 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 20 mars 2012, publié au Mémorial numéro 1420 du 07 juin 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Cyrille TERES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification, avec effet immédiat, de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts relatifs à la dénomination sociale de la Société.

3.- Modification de l'article 12 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus celui d'une société de gestion de patrimoine familial défini par la loi 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée et décide dès lors de modifier avec effet immédiat l'article deux (2) des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. «L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société pour supprimer la référence aux sociétés SPF et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier (1) des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de AUBE INVEST S.A.».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article douze (12) des statuts comme suit:

Art. 12. «La loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, C. TERES, M.-L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/238. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014020590/81.

(140023482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Edge I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.415.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68977 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020723/10.

(140023578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.958.

In the year two thousand and thirteen.

On the thirteenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, a trust incorporated under the laws of Bahamas, represented by its trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, with registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Barrel Assets S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158958, incorporated by deed of the undersigned notary on December 30, 2010, published in the Mémorial C number 980 of May 12, 2011, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on August 28, 2012, published in the Mémorial C number 2507 of October 9, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one million eight hundred and seventy five thousand Euro (EUR 1,875,000.-) in order to raise it from its present amount of six million one thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 6,001,875.-) to seven million eight hundred seventy six thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 7,876,875.-) by the issue of one million eight hundred and seventy five thousand (1,875,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

All the one million eight hundred and seventy five thousand (1,875,000) new sharequotas are subscribed by the sole shareholder, FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, pre-named, and fully paid by contribution in kind of three

thousand (3,000) shares representing zero point twenty six percent (0.26%) of the capital of the Dutch company PLUS-PETROL RESOURCES CORPORATION B.V., having its registered office in Muiderstraat 7A, 1011PZ JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34149259, estimated at one million eight hundred and seventy five thousand Euro (EUR 1,875,000.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company Barrel Assets S.à r.l., pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION B.V., pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. first paragraph.** The corporate capital is set at seven million eight hundred seventy six thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 7,876,875.-) represented by seven million eight hundred seventy six thousand eight hundred and seventy five (7,876,875) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le treize décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur- Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, un trust constitué sous les lois des Bahamas, représenté par son trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, avec siège à Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand- Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Barrel Assets S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158958, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 980 du 12 mai 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 28 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2507 du 9 octobre 2012,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million huit cent soixante-quinze mille Euros (EUR 1.875.000,-) pour le porter de son montant actuel de six millions mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 6.001.875,-) à sept millions huit cent soixante-seize mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 7.876.875,-) par l'émission d'un million huit cent soixante-quinze mille (1.875.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La totalité des un million huit cent soixante-quinze mille (1.875.000) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associé unique, FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, pré-nommé, et libérée intégralement par l'apport en nature de

trois mille (3.000) actions représentant zéro virgule vingt-six pourcent (0,26%) du capital de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION B.V., avec siège à Muiderstraat 7A, 1011PZ JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149259, estimées à un million huit cent soixante-quinze mille Euros (EUR 1.875.000,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée Barrel Assets S.à r.l., pré-nommée, par lequel l'apport en nature des actions de la société PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION B.V., pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept millions huit cent soixante-seize mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 7.876.875,-), représenté par sept millions huit cent soixante-seize mille huit cent soixante-quinze (7.876.875) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014020599/118.

(140023785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Buchberger G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 33.765.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 27.01.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2014020608/11.

(140024237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.737.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of January;

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-70808,

itself represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-274461,

duly represented by Ms Carolyn Prestat, Maître en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 January 2014 in Germany.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.737, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2535 on 11 October 2013 (hereafter the "Company"). The Articles have not been amended yet.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twenty thousand U.S. dollar (USD 20,000.-), represented by one thousand eight hundred eighteen (1,818) class A shares and eighteen thousand one hundred eighty-two (18,182) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, up to one hundred thirty thousand two hundred U.S. dollar (USD 130,200.-), through the issue of ten thousand eighteen (10,018) new class A shares and one hundred thousand one hundred eighty-two (100,182) new class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twenty thousand U.S. dollar (USD 20,000.-), represented by one thousand eight hundred eighteen (1,818) class A shares and eighteen thousand one hundred eighty-two (18,182) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each, up to one hundred thirty thousand two hundred U.S. dollar (USD 130,200.-), through the issue of ten thousand eighteen (10,018) new class A shares and one hundred thousand one hundred eighty-two (100,182) new class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each.

The ten thousand eighteen (10,018) new class A shares and the one hundred thousand one hundred eighty-two (100,182) new class B shares are subscribed by the sole shareholder Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., aforementioned, at a total price of one hundred ten thousand two hundred U.S. dollar (USD 110,200.-) entirely allocated to the share capital.

The ten thousand eighteen (10,018) new class A shares and the one hundred thousand one hundred eighty-two (100,182) new class B shares have been fully paid up in cash by Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., aforementioned, and the total amount of one hundred ten thousand two hundred U.S. dollar (USD 110,200.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at one hundred thirty thousand two hundred U.S. dollar (USD 130,200.-), consisting of:

- eleven thousand eight hundred thirty-six (11,836) class A shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each (the “Class A Shares”); and
- one hundred eighteen thousand three hundred sixty-four (118,364) class B shares, having a par value of one U.S. dollar (USD 1.-) each (the “Class B Shares”, and together with the Class A Shares, the “Shares”).”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing

proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier;

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations (GP) L.P, un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-70808,

lui-même représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company), constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-274461,

dûment représenté par Madame Carolyn Prestat, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2014 en Allemagne.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.737, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2535 du 11 octobre 2013 (ci-après la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par mille huit cent dix-huit (1.818) parts sociales de catégorie A et dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (18.182) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-) par l'émission de dix mille dix-huit (10.018) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent mille cent quatre-vingt-deux (100.182) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par mille huit cent dix-huit (1.818) parts sociales de catégorie A et dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (18.182) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-) par l'émission de dix mille dix-huit (10.018) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent mille cent quatre-vingt-deux (100.182) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les dix mille dix-huit (10.018) nouvelles parts sociales de catégorie A et les cent mille cent quatre-vingt-deux (100.182) nouvelles parts sociales de catégorie B sont souscrites par l'actionnaire unique Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., susmentionné, pour un montant de cent dix mille deux cents dollars américains (USD 110.200,-) intégralement alloué au capital social.

Les dix mille dix-huit (10.018) nouvelles parts sociales de catégorie A et les cent mille cent quatre-vingt-deux (100.182) nouvelles parts sociales de catégorie B ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par Capula European Special Situations Fund (USD) L.P., susmentionné, et le montant total de cent dix mille deux cents dollars américains (USD 110.200,-) est à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-) représenté par:
 - onze mille huit cent trente-six (11.836) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales A»); et par
 - cent dix-huit mille trois cent soixante-quatre (118.364) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»).»
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PRESTAT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2014. LAC / 2014 / 3320. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014020628/141.

(140024116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Capula ESS Lux 1 (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 179.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014020627/10.

(140024115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

BENJAMIN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5446 Schengen, 2, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 184.144.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Ronald POPPE, né le 9 octobre 1944 à Antwerpen (Belgique), demeurant au 2, Hanner der Schoul, L-5446 Schengen,

Madame Arlette VANHELMONT, née le 5 janvier 1951 à Hasselt (Belgique), demeurant au 2, Hanner der Schoul, L-5446 Schengen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, «BENJAMIN Luxembourg S.à r.l.», qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la mise en relation de professionnels ainsi que la prestation de services et de conseils et de séminaires en matière de finance, de marketing et de gestion des relations clients. La société pourra donner des

conseils aux sociétés et/ou aux personnes physiques en matière de gestion de leurs sociétés, de leurs activités et de leurs développements sur le territoire local, national et/ou international.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaire ou non, dans son développement, organisation, et management. Elle réalisera notamment les études de marchés et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions.

La société conseillera les personnes physiques ou morales dans le cadre d'implantation, d'installation et d'études de marchés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou d'autres territoires, notamment par l'accompagnement administratif vis-à-vis des autorités locales.

Elle aura pour objet le conseil économique au sens le plus large.

La société pourra également procéder à toute activité d'intermédiation de quelque nature que ce soit à l'exception de tout ce qui est réglementé.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BENJAMIN Luxembourg S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Schengen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

Monsieur Ronald POPPE précité, SOIXANTE-QUATRE parts sociales	64
Madame Arlette VANHELMONT précitée, SOIXANTE ET UNE parts sociales	61
TOTAL: CENT VINGT CINQ parts sociales	125

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200.-

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5446 Schengen, 2, Hanner der Schoul.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Ronald POPPE, né le 9 octobre 1944 à Antwerpen (Belgique), demeurant au 2, Hanner der Schoul, L - 5446 Schengen.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. POPPE, A. VANHELMONT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4836. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014020617/117.

(140023560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

ACL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.349.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 septembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2014020570/11.

(140023538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.379.

L'an deux mille quatorze, le six janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Marco FELTEN, gérant de société, né à Luxembourg le 28 novembre 1955, demeurant à L-8151 Bridel, 41B, rue de Schoenfels,

détenteur de cinq cent dix (510) parts sociales.

2. - Monsieur Patrick KUGENER, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette le 14 décembre 1961, demeurant à L-5447 Schwepsingen, 8, Cité Robi Goldschmit,

détenteur de quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique" (numéro d'identité 2002 24 02 669), avec siège social à L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 86. 379, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 893 du 12 juin 2002,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Cession de parts sociales

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 26 août 2013, Monsieur Marco FELTEN, comparant sub 1. -, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Patrick KUGENER, comparant sub 2. -, ce acceptant, les cinq cent dix (510) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique".

La prédite cession de parts sociales a lieu moyennant le prix de deux cent cinquante mille euros (€ 250. 000. -), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, à l'instant même, dont quittance.

Le transfert de propriété des prédites parts sociales est intervenu à la date de la prédite cession, à savoir le 26 août 2013.

L'entrée en jouissance est fixée à aujourd'hui, jour du paiement intégral du prix de vente.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Toutefois, les bénéfices reportés des années antérieures ainsi que le résultat de l'exercice 2013 seront exclusivement au profit ou à la charge de Monsieur Patrick KUGENER.

La prédite cession de parts sociales, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, Monsieur Patrick KUGENER, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique pour le département «commerce» et Monsieur Marco FELTEN, agissant en sa qualité de gérant administratif de la prédite société "Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique" déclarent accepter la cession de parts sociales susvisée.

Après la prédite cession, les mille (1. 000) parts sociales appartiennent à Monsieur Patrick KUGENER, préqualifié.

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Patrick KUGENER, préqualifié, seul associé de la société "Ets. MARCO FELTEN, orthopédie technique", a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50. 000. -), représenté par mille (1. 000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50. -) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Patrick KUGENER comme gérant technique pour le département «commerce», de Monsieur Marco FELTEN comme gérant administratif et de Monsieur Walter ROEMER comme gérant technique du département «cordonnerie-orthopédie» et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick KUGENER, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Monsieur Patrick KUGENER préqualifié déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la cession de parts faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FELTEN, KUGENER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2014. Relation: CAP/2014/115. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 janvier 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014020728/78.

(140023754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

DF Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.775.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014020711/10.

(140024061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

DF Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.775.

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-et-un janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "DF REAL ESTATE S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 495 du 27 février 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 135.775 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte tenu par devant le notaire instrumentant en date du 15 juin 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1642 du 12 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

qui désigne comme secrétaire Madame Angèle COMMODI, employée privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine CLEMENT, employée privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de trois millions neuf cent mille euros (EUR 3.900.000,00) pour porter le capital de son montant actuel de quatre millions trente-et-un mille euros (EUR 4.031.000,00) à sept millions neuf cent trente-et-un mille euros (EUR 7.931.000,00) par l'émission de trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune;

2. Souscription et libération des trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles pour un montant de trois millions neuf cent mille euros (EUR 3.900.000,00) par apport en espèces;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions neuf cent mille euros (EUR 3.900.000,00) pour porter le capital de son montant actuel de quatre millions trente-et-un mille euros (EUR 4.031.000,00) à sept millions neuf cent trente-et-un mille euros (EUR 7.931.000,00) par l'émission de trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital décidée ci-avant, l'actionnaire unique de la société, à savoir,

"DECAUX FRERES INVESTISSEMENTS S.A.S.", une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-92210 Neuilly-sur-Seine (France), 17, rue Soyer, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro B 500 670 609, dûment représentée par son Président, "JCDECAUX HOLDING", une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-92200 Neuilly-sur-Seine (France), 17, rue Soyer et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro B 319 267 134,

elle-même ici représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 janvier 2014,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire à la totalité de l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois millions neuf cent mille euros (EUR 3.900.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à sept millions neuf cent trente-et-un mille euros (EUR 7.931.000,00), représenté par soixante-dix mille trois cent dix (79.310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen,

On the twenty-first day of January,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, civil law notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "DF REAL ESTATE S.A.", a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by a deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 17 December 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 495 of 27 February 2008, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 135,775, amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 June 2010 published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1642 of 12 August 2010.

The meeting was opened with Mr. Christian FRANÇOIS, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Angèle COMMODI, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Delphine CLEMENT, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by three million nine hundred thousand euro (EUR 3,900,000.00) so as to raise it from its current amount of four million thirty-one thousand euro (EUR 4,031,000.00) to seven million nine hundred thousand thirty-one thousand euro (EUR 7,931,000.00), with creation of thirty nine thousand (39,000) new shares with a nominal par value of one hundred euro (EUR 100.00) each;

2. Subscription and payment of the thirty nine thousand (39,000) new shares for an amount of three million nine hundred thousand euro (EUR 3,900,000.00) by contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to increase the share capital by three million nine hundred thousand euro (EUR 3,900,000.00) so as to raise it from its current amount of four million thirty-one thousand euro (EUR 4,031,000.00) to

seven million nine hundred thousand thirty-one thousand euro (EUR 7,931,000.00), with creation of thirty nine thousand (39,000) new shares with a nominal par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, vested with the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution:

The general meeting decides to admit the sole shareholder to the entire subscription of the hereabove capital increase, namely,

"DECAUX FRERES INVESTISSEMENTS S.A.S.", a "société par actions simplifiée" under French Law, having its registered offices in F-92210 Neuilly-sur-Seine (France), 17, rue Soyer, registered at the Trade and Companies' Register in Nanterre (France) under number 500 670 609, duly represented by his President, namely, "JCDECAUX HOLDING", a "société par actions simplifiée" under French Law, having its registered offices in F-92210 Neuilly-sur-Seine (France), 17, rue Soyer, registered at the Trade and Companies' Register in Nanterre (France) under number 319 267 134,

here represented by Mr. Christian FRANÇOIS, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 January 2014,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the entire capital increase hereabove decided.

The increase of capital has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of three million nine hundred thousand euro (EUR 3,900,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 5. Share capital. (first paragraph).** The subscribed share capital is set at seven million nine hundred thirty-one thousand euro (EUR 7,931,000.00) consisting in seventy nine thousand three hundred and ten (79,310) ordinary shares with a nominal par value of one hundred euro (EUR 100.00) each."

Expenses:

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at about four thousand euro (EUR 4,000.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

In faith of which, we the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Signé: C. FRANÇOIS, A. COMMODI, D. CLEMENT, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014020710/170.

(140024060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

**Bambi Finance S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Bambi Finance S.A. SPF).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.326.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial BAMBI FINANCE S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 39.326,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 290 du 02 juillet 1992,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 774 du 30 mars 2013, suivi dans un acte complémentaire reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1191 du 21 mai 2013.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 2.290 (deux mille deux cent quatre vingt dix) actions, d'une valeur nominale de 248 EUR (deux cent quarante huit euros), représentant l'intégralité du capital social de 567.920 EUR (cinq cent soixante sept mille neuf cent vingt euros), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Transformation de la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en société anonyme de participation financière; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social et de l'article afférent pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3) Modification de la dénomination de la société en BAMBI FINANCE S.A.

Modification de l'article 1^{er} - 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de BAMBI FINANCE S.A.

Première Résolution

L'assemblée décide de transformer la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en une société anonyme de participation financière («Soparfi»), et suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de retirer toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale («SPF») de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Troisième Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en BAMBI FINANCE S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de BAMBI FINANCE S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014020611/90.

(140023774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.002.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Seabio Family Limited, the Bahamas Financial Centre, Shirley and Charlotte Streets, 3023 Nassau Bahamas, registered under number 163020B with the Registrar of The Bahamas, here represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, with professional address in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Vaduz, Bahamas, on 11 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, Seabio Family Limited is the sole shareholder of "Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.002, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 17 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 October 2011 (number 2541, page 121934). The articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 7 November 2011, published in the Memorial C number 47 dated 6 January 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company, on November 11, 2011, of all the five thousand (5,000) Class I Shares, each Class I Share having a par value of one US Dollar (USD 1.-) (the "Repurchased Shares") for an aggregate amount of thirty million nine hundred and forty-one thousand two hundred and thirty-two US Dollars and sixty two Cents (USD 30,941,232.62.-) and from the shareholders existing on this date as follow:

- Ricardo Telmo Munoz Ridau, prenamed: 2,250 Class I Shares;
- Carlos Adolfo Munoz Ridau, prenamed: 2,250 Class I Shares;

- Julia Beatriz Munoz Ridau, prenamed: 500 Class I Shares.

Second resolution

The shareholder decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company, on June 27, 2012, of all the five thousand (5,000) Class H Shares, each Class H Share having a par value of one US Dollar (USD 1.-) (the "Repurchased Shares") for an aggregate amount of eight million US Dollars (USD 8,000,000.-) and from the shareholders existing on this date as follow:

- Ricardo Telmo Munoz Ridau, prenamed: 2,250 Class H Shares;
- Carlos Adolfo Munoz Ridau, prenamed: 2,250 Class H Shares;
- Julia Beatriz Munoz Ridau, prenamed: 500 Class H Shares.

Third resolution

The shareholder decides to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of ten thousand US Dollars (USD 10,000.00), so as to raise it from its present amount of forty-five thousand US Dollars (USD 45,000.00) down to thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.00), by the cancellation of the Repurchased Shares. As a consequence of the above, the allocation of the remaining classes of shares shall be as follows:

thirty-five thousand (35,000) shares divided into (i) five thousand (5,000) Class A Shares, (ii) five thousand (5,000) Class B Shares, (iii) five thousand (5,000) Class C Shares, (iv) five thousand (5,000) Class D Shares, (v) five thousand (5,000) Class E Shares, (vi) five thousand (5,000) Class F Shares, and (vii) five thousand (5,000) Class G Shares;

Fourth resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) represented by thirty five thousand (35,000) shares of one US dollar (USD 1.-) each, divided into (i) five thousand (5,000) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) five thousand (5,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) five thousand (5,000) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) five thousand (5,000) class D shares (the "Class D Shares"), (v) five thousand (5,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) five thousand (5,000) class F shares (the "Class F Shares"), and (vii) five thousand (5,000) class G shares (the "Class G Shares" all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Seabio Family Limited, the Bahamas Financial Centre, Shirley and Charlotte Streets, 3023 Nassau Bahamas, enregistrée sous le numéro 163020B avec le registre des Bahamas, ici représentée par Maître Cécile JAGER, avocat à la Cour, demeurant à Howald, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz, Bahamas le 11 décembre 2013.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, Seabio Family Limited, est l'associé unique de «Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.002, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 août 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 20 octobre 2011 (numéro 2541, page 121934). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte en date du 7 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 47 du 6 janvier 2012.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé prend connaissance et approuve le rachat des cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie I, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) (les «Parts Sociales Rachetées») pour un montant global de trente millions neuf cent quarante-et-un mille deux cent trente-deux Dollars US et soixante-deux cents (USD 30.941.232,62,-) auprès des associés existants à cette date comme suit:

- Ricardo Telmo Munoz Ridau, prénommé: 2,250 Parts Sociales de Catégorie I;
- Carlos Adolfo Munoz Ridau, prénommé: 2,250 Parts Sociales de Catégorie I;
- Julia Beatriz Munoz Ridau, prénommée: 500 Parts Sociales de Catégorie I.

Deuxième résolution

L'associé prend connaissance et approuve le rachat des cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie H, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) (les «Parts Sociales Rachetées») pour un montant global de huit millions Dollars US et soixante-deux cents (USD 8.000.000,-) après des associés existants à cette date comme suit:

- Ricardo Telmo Munoz Ridau, prénommé: 2,250 Parts Sociales de Catégorie H;
- Carlos Adolfo Munoz Ridau, prénommé: 2,250 Parts Sociales de Catégorie H;
- Julia Beatriz Munoz Ridau, prénommée: 500 Parts Sociales de Catégorie H.

Troisième résolution

L'associé décide par conséquent de réduire le capital social de la Société par un montant de dix mille dollars US (USD 10.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille dollars US (USD 45.000,00) à un montant de trente-cinq mille dollars US (USD 35.000,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées. Par conséquent, la répartition des classes de parts sociales sera désormais comme suit:

trente-cinq mille (35.000) Parts sociales, divisées en (i) cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie F, et (vii) cinq mille (5.000) Parts Sociales de Catégorie G;

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de trente-cinq mille Dollars US (USD 35.000,-), représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, divisées en (i) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); et (vii) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G, et collectivement référencées comme les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.».

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JAGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2014. Relation: EAC/2014/227. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014020606/130.

(140023211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

BAE System Applied Intelligence (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.512.

Les statuts coordonnés au 30/01/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/02/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014020610/12.

(140023504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Bioloka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 6, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 145.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014021959/10.

(140026347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Bergerstrasse 179-181 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERGERSTRASSE 179-181 SARL

Référence de publication: 2014021957/10.

(140026893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**Taylor S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Taylor S.A., SPF).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonymesociété de gestion de patrimoine familial TAYLOR S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.232,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 114 du 28 mars 1994,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial c numéro 1102 du 03 juin 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS de classe A d'une valeur nominale de SIX MILLE CENT EUROS (€ 6.100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX CENT DIX MILLE EUROS (€ 610.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la Présidente requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Transformation de la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en société anonyme de participation financière; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social et de l'article afférent pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3) Modification de la dénomination de la société en TAYLOR S.A.

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de TAYLOR S.A.

Première Résolution

L'assemblée décide de transformer la société de gestion de patrimoine familial («SPF») en une société anonyme de participation financière («Soparfi»), et de supprimer dans les Statuts de toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»), à compter de ce jour

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de retirer toute référence à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale («SPF») de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Troisième Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en TAYLOR S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de TAYLOR S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014021154/88.

(140023769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Bemaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014021986/10.

(140026881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Bidiesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.809.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014021989/10.

(140026418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Socobail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.840.

L'an deux mille quatorze,

le huit janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «SOCOBAIL S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé à la date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 13 janvier 2006, sous le numéro 90 et page 4277.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 840.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sandy PETREMENT, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Décision de transférer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

2) Décision de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

3) Décision de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société se rapportant à l'indication du lieu de la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société suite à son transfert du siège social;

4) Décision de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son troisième et dernier alinéa numéroté 10.3..

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) représenté par cinq mille (5'000) actions sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège décidé ci-avant, l'Assemblée DECIDE à cet effet de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ledit premier alinéa de cet article DEUX (2) se lira désormais comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.».

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article TREIZE (13) des statuts de la Société se rapportant à l'indication du lieu de la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société suite à son transfert du siège social.

Ainsi l'article TREIZE (13) des statuts de la Société aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 13. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au siège social de la société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article DIX (10) des statuts de la Société par la suppression pure et simple sans remplacement de son troisième et dernier alinéa numéroté 10.3..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LECLERC, S. PETREMENT, R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/468. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014021124/75.

(140024282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

Bollig Voyages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6412 Echternach, 17, rue Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 110.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014021994/10.

(140026438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

F&E Colaci Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 4, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 134.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour F&E COLACI PROMOTIONS S.à.r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2014022088/12.

(140026361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Dabe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.595.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014022052/11.

(140026695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.578,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022039/10.

(140026890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

CEREP Atlantide 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.556.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014022029/10.

(140026173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.
